

<https://lanouvellegazette.sudinfo.be/782792/article/2021-05-06/dans-le-rouge-le-club-de-basket-du-spirou-charleroi-est-reprendre>

PAR LOÏC DEVIÈRE | CHARLEROI ACTU LE 06/05/2021 A 05:24

Dans le rouge, le club de basket du Spirou Charleroi est à reprendre

Le club du Spirou se trouve actuellement en « transfert d'entreprise sous autorité judiciaire ». Autrement dit, chacun peut faire offre pour le reprendre même si l'équipe actuelle tient le bon bout via une nouvelle formule.



Le Spirou tire la langue depuis quelques années. Sportivement, tout d'abord, où il est loin d'être en mesure de contester l'hégémonie ostendaise.

Financièrement, ensuite. Voici quelques mois, les différentes entités qui le composent avaient entamé une procédure de réorganisation judiciaire. Cela comprenait la SA Spirou Basket (D1) et l'ASBL Basket Formation (D2) pour l'aspect sportif, la SPRL Dôme Events et la SA Spirou Immo pour les bâtiments ainsi que les animations, et enfin la SPRL Dôme Traiteur. Concrètement, ce procédé permet à une entreprise en difficulté de se mettre à l'abri de ses créanciers durant une période donnée, le temps d'établir un plan d'apurement et un autre pour repartir du bon pied.

Mais voilà, un coup de tonnerre a éclaté dans le ciel carolo en ce début de semaine. La SA Spirou Basket et l'ASBL Basket Formation sont passées à l'étape suivante, avec un transfert d'entreprise sous autorité judiciaire. Qu'est-ce que cela signifie ? Que le club ne s'en sort pas face à ses multiples dettes, la saison à huis clos ayant creusé le fossé. Le Spirou a dû payer une équipe pour jouer un championnat sans rentrée financière, ou presque.

Concrètement, la S.A. se dirige purement et simplement vers une liquidation, sans doute déficitaire. « Mais dans le cadre d'un transfert d'entreprise sous autorité judiciaire, quelqu'un peut reprendre l'activité, le fonds de commerce, sans les dettes. Le club de basket est donc « à reprendre ». Le tribunal de l'entreprise m'a désigné dans ce cadre et je me charge d'offrir à cette procédure un maximum de publicité, pour recueillir les meilleures offres possibles », explique Maître De Ridder.

Deux critères entreront en ligne de compte pour désigner le futur propriétaire : la hauteur de l'offre d'un côté bien sûr, et le maintien de l'emploi de l'autre.

L'actuelle équipe dirigeante, avec l'administrateur-délégué Gabriel Jean, se trouve d'ores et déjà en pole position. « C'est tout à fait légal et permis », reprend l'avocat. Cela se fera sans doute via une ASBL, une formule plus adaptée aux réalités actuelles du Spirou.

Y aura-t-il un autre candidat ? Mystère ! Cela dit, sauf retournement de situation, le risque de voir le tout échapper aux responsables en place semble faible. Tout d'abord, le timing est extrêmement serré puisque tout doit être bouclé pour début juillet. Ensuite, les abonnements des supporters, mais aussi des VIP et autres loges seront sans doute reportés à la saison prochaine. Un nouvel arrivant devrait donc avoir les reins très solides pour assumer ce premier manque à gagner.

Enfin, la procédure ne concerne pas les infrastructures, le traiteur ou encore les événements extra-sportifs qui se déroulent au Dôme. Sans salle à gérer soi-même, sans événementiel, le modèle serait presque invivable dans un club d'une telle stature.

De leur côté, Gabriel Jean et son équipe réalisent un gros boulot d'assainissement depuis quelques années, alors qu'ils avaient hérité d'une situation catastrophique. En misant sur des jeunes prometteurs sur le plan sportif, avec une complémentarité avec l'événementiel entre autres pour équilibrer le tout, ils pensaient avoir trouvé la bonne formule. « Mais le tribunal a bien compris que nous ne pouvions pas réaliser des miracles alors qu'il fallait payer des joueurs, malgré l'arrêt de toutes nos autres activités. Il croit au potentiel de la formule puisqu'il permet à l'activité de continuer », affirme le principal intéressé.